

MASON GRAPHITE ANNONCE LA RECEVABILITÉ DE SON ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

6 juin 2017

Montréal, Québec, Canada

Mason Graphite Inc. (ci-après « Mason Graphite » ou la « Société ») (TSX.V: LLG; OTCQX: MGPHF) est heureuse d'annoncer un progrès important dans son processus d'obtention des autorisations liées au projet du Lac Guéret avec la recevabilité par le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (« MDDELCC ») de son Étude d'impact environnemental (« EIE »). L'EIE, initialement déposée en novembre 2015, sera maintenant rendue publique sous sa forme complète. Un résumé a été présenté aux populations hôtes et mis à la disposition du public en juin 2016, résumé sur lequel elles ont fourni des questions et des commentaires qui ont été pris en compte dans la version finale de l'EIE.

En ce qui concerne le processus, le dossier progresse maintenant vers le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (« BAPE »). Cet organisme gouvernemental mettra à la disposition des populations hôtes l'EIE dans son intégralité pendant une période prescrite de 45 jours à la fin de laquelle le Ministre recevra un compte rendu factuel sur le déroulement de la période d'information et de consultation. Le Ministre déterminera ensuite si une procédure formelle d'audience publique serait requise avant de déterminer si le projet est admissible à recevoir son certificat d'autorisation général définitif.

Mason Graphite a déjà tenu au cours des quatre dernières années et, plus activement au cours des 18 derniers mois, plusieurs réunions d'information générales et ciblées, réunions comptant la participation active des communautés de Baie-Comeau et de Pessamit. Sur la base de ces interactions, Mason Graphite indique que le support local semble être positif. Ainsi, la chronologie déclenchée par cette étape devrait permettre à Mason Graphite de respecter son objectif de commencer la construction plus tard cette année. La période d'information de 45 jours débutera le 13 juin.

Benoît Gascon, président et chef de la direction de Mason Graphite, a commenté : « Au nom de toute l'équipe, j'aimerais remercier toutes les personnes impliquées au MDDELCC pour leur travail vigilant et leur aide continue tout au long de ce processus. La Société souhaite également remercier les communautés de Baie-Comeau et de Pessamit pour leur intérêt et leur participation active qui rendent possible l'engagement social nécessaire à un développement responsable. La Société aimerait également souligner le soutien fourni par la Société du Plan Nord et la RMBMU (Réserve mondiale de la biosphère de Manicouagan-Uapishka). »

MISE À JOUR SUR LA CONSTRUCTION D'UN TRONÇON ROUTIER AU SITE DE MASON GRAPHITE À BAIE-COMEAU

Dans une communication antérieure, Mason Graphite a indiqué qu'un contrat avait été attribué par la Ville de Baie-Comeau pour la construction d'un tronçon routier de 1,2 km, ainsi que tous les services connexes, reliant le site de l'usine de la Société dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier à l'autoroute avoisinante. La Société est heureuse de souligner que des progrès significatifs ont été réalisés de manière à ce que l'accès au site de l'usine devrait être en place

avant que Mason Graphite ne commence la construction. Ce tronçon de route est financé par le gouvernement et sa construction a été devancée spécifiquement pour les besoins de Mason Graphite.

À propos de Mason Graphite et du projet du Lac Guéret

Mason Graphite est une compagnie minière canadienne dédiée au développement du gisement de graphite naturel du Lac Guéret dont elle détient 100 % des droits. La Société est dirigée par une équipe expérimentée possédant plus de 5 décennies d'expérience dans le graphite, notamment dans la production, la vente ainsi que la recherche et le développement. Pour plus d'informations: www.masongraphite.com.

Mason Graphite Inc. pour le conseil d'administration,

“Benoît Gascon, CPA, CA”, Président et chef de la direction

Pour plus d'informations:

Simon Marcotte, CFA, Vice-président au Développement corporatif au +1 (647) 801-7273 et à info@masongraphite.com

Pour plus d'informations reliées aux communautés locales:

Luc Veilleux, CPA, CA, Vice-président exécutif et Chef de la direction financière au +1 (514) 289-3582 et à info@masongraphite.com

Siège Social: 3030, boulevard Le Carrefour, bureau 600, Laval, Québec, H7T 2P5

Énoncés de mise en garde

Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Toute information contenue dans ce document qui n'est pas clairement de nature historique peut constituer un énoncé prospectif. En règle générale, ces énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « ne prévoit pas », « croit », ou des variantes de ces mots et expressions ou l'énoncé que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « seront prises », « se produire » ou « être atteint ». L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Compagnie sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent mais sans s'y limiter : (i) la volatilité du cours des actions; (ii) les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; (iii) la possibilité de dépréciations et de perte de valeur; (iv) les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; (v) les risques associés à l'établissement de titres de propriété et des actifs miniers; (vi) les risques associés à la participation à des coentreprises; (vii) les fluctuations des prix des matières premières; (viii) les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; (ix) la concurrence à laquelle fait face l'émetteur à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté et de l'obtention du financement; (x) l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; (xi) les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant l'émetteur; (xii) les risques associés aux diverses réglementations environnementales auxquelles l'émetteur est assujetti; (xiii) les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; (xiv) les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; (xv) la dépendance envers le personnel clé; (xvi) les risques de liquidité; (xvii) le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; (xviii) la Compagnie ne prévoit pas déclarer de dividendes à court terme; (xix) le risque de litiges et (xx) la gestion des risques.

L'information prospective est fondée sur des hypothèses que la direction de l'entreprise croit être raisonnables au moment où elles sont faites, y compris mais sans s'y limiter, les activités d'exploration continues, aucun changement défavorable important dans les prix des métaux, les plans d'exploration et de développement procédant tel que prévu et la réalisation de leurs résultats attendus, l'obtention des approbations réglementaires requises, et les autres hypothèses et facteurs énoncés aux présents textes. Bien que la Compagnie ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui fassent en sorte que les résultats ne soient pas ceux attendus, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans de tels énoncés prospectifs. Cet énoncé de mise en garde sur les informations de nature prospective a été fourni afin d'aider les investisseurs à comprendre les activités de la Compagnie, ses opérations et ses plans d'exploration et peut ne pas convenir à d'autres fins. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, et la Compagnie ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.